

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1 septembre 2020 à 19 h 30 à l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 93A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

### Dérogation mineure :

La dérogation mineure est demandée afin rendre conforme la terrasse de béton localisée au sud-ouest de la résidence, qui est à 1,39 mètre de la ligne latérale de lot plutôt que le 1,5 mètre exigé par l'article 9.2 du règlement de zonage 158-2013.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : 33, chemin Lamartine Est
- Numéro de lot : 5 556 817

Lors de cette réunion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 12 août 2020.



Louis Breton, directeur générale et secrétaire-trésorier